

Séance du Conseil communal du 28 novembre 2011

N° 01.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 OCTOBRE 2011.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S. ;
MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, ~~LECROS, ELSSEN, DETHIER,~~ REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET, EL HAJJAJ,~~ CARTON, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER, DUMOULIN, Mme GEORIS-CABODI, ~~M. VOISIN,~~ Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 35.

LE CONSEIL,

0790 N° 01.- BUDGET COMMUNAL 2011 - A.S.B.L. "Vespa Club" - Octroi d'un subside - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Vespa Club" sous la forme d'une mise à disposition gratuite de la salle de la Plaine Deru, le 18 mars 2012, afin d'y organiser la 12ème édition du "Primavespa" (subside de 54,00 € - tarif indexé 2011);
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0791 N° 02.- BUDGET COMMUNAL 2011 - A.S.B.L. "SOS Zoun" - Octroi d'un subside - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "SOS Zoun" sous la forme d'une mise à disposition gratuite de la salle du Domaine des Tourelles, le 29 octobre 2011, afin d'y organiser une activité de récolte de fonds en vue d'assurer le bon fonctionnement de l'A.S.B.L. (subside de 54,00 €- tarif indexé 2011);
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0792 N° 03.- BUDGET COMMUNAL 2011 - A.S.B.L. "Comité de Jumelage Verviers-Arles" - Octroi d'un subside - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Comité de Jumelage Verviers-Arles" sous la forme d'une mise à disposition gratuite de la salle de la Plaine Deru, le 11 août 2012, afin d'y organiser un tournoi de pétanque (subside de 54,00 €- tarif indexé 2011);

- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0793 N° 04.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (suppression de la zone de livraison, rue de Mangombroux, entre la rue Courte du Pont et la mitoyenneté des immeubles n° 19/21).

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- La zone de livraison existant rue de Mangombroux, entre la rue Courte du Pont et la mitoyenneté des immeubles n° 19/21 est abrogée.

0794 N° 05.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (interdiction partielle du stationnement, rue des Wallons).

A l'unanimité des suffrages des membres présents;

ARRETE :

Art. 1.- Le stationnement des véhicules est interdit, côté pair, rue des Wallons, sur une distance de 5 mètres, de part et d'autre de son croisement avec la rue Carl Grün. Cette mesure sera matérialisée par le traçage au sol de lignes jaunes discontinues.

0795 N° 06.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (suppression d'une interdiction partielle de stationnement, rue du Gymnase).

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- L'interdiction partielle de stationnement créée rue du Gymnase de l'immeuble n° 13 à la mitoyenneté des immeubles n° 21 et 23, est abrogée.

0796 N° 07.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés, rue Léopold Mallar).

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- Un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés est créé, rue Léopold Mallar, sur une distance de 6 mètres à proximité de l'immeuble portant le n° 63. Cette mesure sera matérialisée par le signal routier E9a avec panneaux additionnels XC "6 mètres" et type VIIId, ainsi qu'au moyen de marquages routiers appropriés.

0797 N° 08.- INTERCOMMUNALES - Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (C.R.V.), A.S.B.L. - Comité de Rivière (Assemblée générale) du 28 septembre 2011 - Ordre du jour - Procès-verbal de la séance du 24 mars 2011 - Décharge des vérificateurs aux comptes - Modifications statutaires - Rapport intermédiaire d'activités (1er semestre 2011) - Présentation de NITRAWAL en qualité de nouveau membre adhérent et de deux projets réalisés dans le cadre de "Biodiversité et eau" 2010-2011 - Ratification.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

RATIFIE :

- l'ordre du jour du Comité de Rivière (Assemblée générale) du 28 septembre 2011 de l'A.S.B.L. "Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (C.R.V.)";
- le procès-verbal de la séance du 23 mars 2011 du Comité de Rivière (Assemblée générale);

- la décharge aux vérificateurs aux comptes;
- le rapport intermédiaire d'activités 2011 tel que présenté à l'approbation du Comité de Rivière (Assemblée générale);
- les modifications statutaires telles que soumises à l'approbation des membres de l'A.S.B.L. "Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (C.R.V.)";
- la présence de NITRAWAL en qualité de nouveau membre adhérent;
- la présentation de deux projets réalisés dans le cadre de l'opération "Biodiversité et eau".

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;

M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ~~ELSEN~~, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET, EL HAJAH~~, CARTON, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER, DUMOULIN, Mme GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

0798 N° 09.- REGIE COMMUNALE AUTONOME "Verviers Développement" - Modifications des statuts - Approbation.

Entendu l'intervention de M. PITANCE, Conseiller communal, (voir annexe page 27) relativement aux clauses de confidentialités insérées dans les statuts et qui portent atteinte à la transparence vis-à-vis de la population;

Entendu la réponse de M. le Président qui estime que les principes de confidentialité sont légaux et les statuts comprennent aujourd'hui un principe général;

Entendu l'intervention de Mme GEORIS-CABODI, Conseillère communale;

Par 21 voix contre 12,

DECIDE :

- d'approuver les modifications aux statuts de la Régie communale autonome "Verviers Développement";
- d'adopter les statuts modifiés et repris en annexe à la présente délibération.

0799 N° 10.- SUPRACOMMUNALITE - A.S.B.L. "Région de Verviers - Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège" - Adhésion - Projet de statuts - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

de retirer le présent point de l'ordre du jour de la présente séance.

0800 N° 11.- GESTION IMMOBILIERE - Acquisition des immeubles sis rues de Heusy n° 75, du Tribunal n° 7/9 et des Carmes n° 3/5 - Décision de principe - Arrêt des conditions.

Entendu l'exposé de M. BREUWER, Echevin;

Entendu l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal, qui s'interroge sur le motif du retour des biens à la Ville;

Entendu la réponse de M. BREUWER qui estime que tout doit revenir, in fine, à la Ville;

Entendu l'intervention de M. le Président qui rappelle que le profit de la revitalisation reviendra à la Ville;

Entendu l'intervention de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale;

Par 21 voix et 12 abstentions,

DECIDE

d'acquérir les immeubles sis rue de Heusy n° 75, cadastré 1ère division, section D, n° 287g, rue des Carmes n° 3/5, cadastré 1ère division, section D, n° 279b, et rue du Tribunal n° 7/9, cadastré 1ère division, section D, n° 291 m, pour cause d'utilité publique.

- 0801 N° 12.- **GESTION IMMOBILIERE - Revitalisation urbaine - Rue de Heusy - Convention de renonciation au droit d'accession au profit de T-PALM - Décisions.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 RETIRE
 le point de l'ordre du jour de la présente séance.
- 0802 N° 13.- **GESTION IMMOBILIERE - Belgacom - Division de la parcelle n° 161 D - Projet - Fixation des conditions de marché.**
Entendu l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal, qui rappelle que l'achat du bâtiment a été précipité; il motive l'abstention du Groupe C.D.H.;
Par 24 voix et 9 abstentions,
 DECIDE :
 - d'approuver les conditions émises par les Services techniques des Bâtiments et le montant estimé du marché s'élève à 2.479,00 € hors T.V.A. ou 3.000,00 € T.V.A. comprise;
 - de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché. Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2011 et financée par emprunt.
- 0803 N° 14.- **GESTION IMMOBILIERE - Terrains sur le site "Intervapeur/Abattoir communal" et sur le site d'activités économiques de Stembert - Echange avec la S.P.I.+ - Projet d'acte - Approbation.**
Entendu l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal, qui s'interroge sur l'avenir du site des Couvalles rue de Limbourg, surtout par rapport aux dates imposées par le FEDER;
Entendu la réponse de M. le Président;
Entendu l'intervention de M. DUKERS, Conseiller communal;
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
 RETIRE
 sa délibération du 31 janvier 2011, n° 42 de l'ordre du jour;
 DECIDE
 - de procéder à l'échange des parcelles sises rues de l'Est et Biolley, cadastrées 2ème division, section C, n° 46l4, 50f6, 50s5, 45x et 45y, et partie de terrain sis rue Henri Leclercq, cadastré 4ème division, section B, n° 179 k;
 - d'arrêter la valeur du terrain sise rue Henri Leclercq à 450.000,00 €
 - d'arrêter la valeur des terrains sis rues de l'Est et Biolley à 467.325,00 €
 - d'acter que la soulte en faveur de la Ville s'élève à 17.325,00 €
 - d'approuver le projet d'acte d'échange;
 - de déclarer le caractère d'utilité publique de l'opération.
- 0804 N° 15.- **GESTION IMMOBILIERE - Location - Appartement sis Mont du Moulin n° 19-23 (1er étage) - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
 APPROUVE
 le projet de l'avenant au bail commercial à intervenir avec Mme CLETTE, domicilié rue des Hougnes n° 41 à 4800 Verviers, relativement à l'immeuble sis Mont du Moulin n° 19-23, moyennant paiement d'un loyer annuel de 7.200,00 € en vue d'une exploitation pour de la restauration.
- 0805 N° 16.- **REGIE COMMUNALE AUTONOME "Verviers Développement" - Marché public d'emprunts - Prorogation du marché initial - Année 2012 - Garantie financière de la Ville.**
Entendu l'exposé de M. ISTASSE, Echevin;

Par 21 voix contre 12,

DECLARE

se porter caution solidaire envers DEXIA Banque S.A., tant en capital qu'en intérêts, commissions et frais des emprunts, pour un montant total de 800.000,00 € contracté par l'emprunteur;

S'ENGAGE

jusqu'à l'échéance finale de toute dette auprès de DEXIA Banque, à soutenir la Régie communale autonome "Verviers Développement", afin qu'elle puisse respecter ses engagements financiers vis-vis de DEXIA Banque et autres tiers;

AUTORISE

DEXIA Banque à porter au débit de son compte courant valeur de leur échéance, toutes sommes généralement quelconques dues par l'emprunteur et qui resteraient impayées par celui-ci à l'expiration d'un délai de 30 jours à dater de l'échéance. Pour information, l'administration garante recevra copie de la correspondance envoyée à l'emprunteur en cas de non-paiement dans les délais;

S'ENGAGE :

- à supporter les intérêts de retard;
- jusqu'à l'échéance finale de cet emprunt et de ses propres emprunts auprès de DEXIA Banque, à prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer le versement sur son compte ouvert auprès de cette société, de toutes les sommes qui y sont actuellement centralisées soit en vertu de la loi soit en vertu d'une convention, et ce nonobstant toute modification éventuelle du mode de perception de ces recettes;

AUTORISE

irrévocablement DEXIA Banque à affecter les recettes susmentionnées au paiement de toutes sommes généralement quelconques dues par l'emprunteur et qui seraient portées au débit du compte courant de la Ville.

0806 N° 17.- JE LIS DANS MA COMMUNE, S.P.R.L. - Convention d'adhésion de la Ville à la communauté virtuelle - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

le projet de convention d'adhésion de la Ville à la communauté virtuelle constituée par la S.P.R.L. "Je lis dans ma commune", contre cotisation annuelle à charge de la Ville, au montant de 1.200,00 € hors T.V.A. (soit 1.452,00 € T.V.A. comprise).

0807 N° 18.- MUSEES COMMUNAUX - Projet de convention avec l'A.S.B.L. "Les Amis des Musées de Verviers" - Adoption.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

le texte de la convention entre les Musées communaux et l'A.S.B.L. "Les Amis des Musées de Verviers".

0808 N° 19.- BUDGET COMMUNAL 2011 - Festival international de Chorales 2011 - Octroi d'un subside - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 150,00 € sous forme d'argent à la chorale "La Cigale" pour l'organisation de la troisième édition du festival ainsi qu'un subside supplémentaire de 1.350,00 € inscrit en M.B. 2 et sous réserve de l'approbation par la Tutelle de ces M.B. 2;

- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à la chorale de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

0809 N° 20.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Finances - Comptes 2010 - Approbation.

Entendu l'exposé de M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S. (voir annexe pages 28 & 29);

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

le compte de l'exercice 2010 du Centre Public d'Action sociale, arrêté par le Conseil de l'Aide sociale du 31 août 2011.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;

M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET, EL HAJJAH~~, CARTON, PITANCE, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Mlles BREUER, DUMOULIN, Mme GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

0810 N° 21.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Finances - Budget 2011- Modifications budgétaires n° 1 (services ordinaire et extraordinaire) - Approbation.

Entendu l'exposé de M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S. (voir annexe pages 30 & 31);

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal (voir annexe pages 32 à 34);

Entendu l'intervention de Mme GEORIS-CABODI, Conseillère communale;

Entendu la réponse de M. le Président du C.P.A.S. qui formule des remarques sur trois aspects. Il précise que certains éléments ne constituent que des remises à niveau, la reconstitution du fonds de réserve est envisagée dans les prochaines années et concernant la réunion Ville-C.P.A.S., des sujets sont sur la table et, cette année, la réunion aura lieu avec le plus possible d'éléments concrets. La pauvreté à Verviers est une préoccupation de la Majorité et, au niveau des pistes à dégager rapidement, nous tiendrons des assises du mieux être à Verviers pour essayer en discussions et en partenariat avec les différents acteurs des éléments à mettre en place pour améliorer les situations les plus difficiles. En ce qui concerne les dossiers, ils diminuent en revenus d'intégration et il y a une maîtrise du nombre en aides équivalentes. Il précise qu'un index et 2 % d'évolution ont été actés. La mixité sociale intervient également, ce qui implique une hausse des coûts;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX qui précise que la reconstitution du fonds de réserve est souhaitée mais spéculer sur le boni à réaliser sur les maisons de repos n'est pas correct. Sans dire que l'on ne fait rien, on ne fait pas grand-chose. En ce qui concerne la réunion, il prend acte de l'intention de la Majorité;

Par 21 voix contre 13,

APPROUVE

les modifications budgétaires n° 1 (services ordinaire et extraordinaire) apportées au budget 2011 du C.P.A.S. et adoptées par le Conseil de l'Action sociale en sa séance du 28 septembre 2011.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
 MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;
 M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
 MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, ~~Mme POLIS-PIRONNET~~, MM. CANTELLA, ~~WATHELET, EL HAJAJ~~, CARTON, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER, DUMOULIN, Mme GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.
 M. DEMOLIN, Secrétaire.

0811 N° 22.- BUDGET COMMUNAL 2011 - A.S.B.L. "Royal Cinav Club" - Octroi d'un subside - Approbation.

Attendu que, conformément au prescrit de l'article L1122-19 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, Mme POLIS-PIRONNET, Chef de Groupe M.R., s'est retirée de la salle des délibérations;

Entendu l'intervention de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale;

Entendu la réponse de M. NYSSSEN, Echevin, qui rappelle que la modification des tarifs était motivée par l'obligation de fixer le coût-vérité des locations. Pour les clubs et associations, les charges sont lourdes et solliciter le Conseil pour l'octroi de dérogations lui semble nécessaire;

Par 30 voix et 3 abstentions,

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Royal Cinav Club" sous forme de mise à disposition gratuite d'une classe de l'école du Nord, estimée à 425,00 €
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0812 N° 23.- BUDGET COMMUNAL 2011 - A.S.B.L. "Reform" - Octroi d'un subside - Approbation.

Attendu que, conformément au prescrit de l'article L1122-19 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, Mme POLIS-PIRONNET, Chef de Groupe M.R., s'est retirée de la salle des délibérations;

Par 30 voix et 3 abstentions,

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Reform" sous forme de mise à disposition partiellement gratuite d'une classe de l'école des Hougnes, estimée à 795,00 €
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
 MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;
 M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
 MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET, EL HAJAJ~~, CARTON, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER, DUMOULIN, Mme GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.
 M. DEMOLIN, Secrétaire.

0813 N° 24.- BUDGET COMMUNAL 2011 - A.S.B.L. "Comité des Fêtes de Petit-Rechain" - Octroi d'un subside - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer en 2011 une subvention de 250,00 € sous forme d'argent au Comité des Fêtes de Petit-Rechain;

- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €

0814 N° 25.- BUDGET COMMUNAL 2011 - Ecole Saint-Nicolas - Octroi d'un subside - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accorder une aide au demandeur cité ci-dessous sous forme de prêt de matériel et de mise à disposition de personnel, pour un montant global estimé à 124,00 €: Ecole Saint-Nicolas - Bourse aux jouets le 9 octobre 2011 - 20 tables et 50 chaises (estimé à 69,50€+ 54,50€);
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0815 N° 26.- PERSONNEL - Convention à conclure avec la Zone de Police "Vesdre" dans le cadre d'une mise à disposition d'un agent de niveau A (4/5èmes temps).

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

MARQUE SON ACCORD

sur la convention de mise à disposition de personnel émanant de la Zone de Police "Vesdre" en vue de la mise à disposition par la Zone de Police d'un agent de niveau A (4/5èmes temps) - Chef de Cabinet du Bourgmestre - à partir du 1er octobre 2011.

0816 N° 27.- CULTES - Eglise Saint-Nicolas - Budget 2011 - Modifications n° 3 - Avis à émettre.

Par 31 voix et 3 abstentions.

EMET UN AVIS FAVORABLE

à l'approbation des modifications n° 3 apportées par le Conseil de fabrique de l'église Saint-Nicolas à son budget 2011.

0817 N° 28.- BUDGET COMMUNAL 2011 - Défilé de mode "Verviers Fashion" - Octroi d'un subside - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 3.000,00 € sous forme d'argent au Comité organisateur du défilé de mode "Verviers Fashion Show" 2011;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

0818 N° 29.- BUDGET COMMUNAL 2011 - A.S.B.L. "Institut de Développement Européen de l'Economie Sociale (I.D.E.E.S.)" - Octroi d'un subside - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 450,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Institut de Développement Européen de l'Economie Sociale (I.D.E.E.S.)", rue des Déportés n° 91 à 4800 Verviers;

- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0819 N° 30.- DROIT DE TIRAGE 2010-2012 - Réfection extraordinaire des voiries - Projet - Fixation des conditions de marché.

Entendu l'intervention de M. DELOBEL, Conseiller communal, qui constate que la plupart des points "Travaux" contiennent des majorations budgétaires importantes;
A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

les critères de sélection qualitative comme suit :

- satisfaire aux exigences de l'agrément en catégorie C, classe 3;
- ne pas être dans une des causes d'exclusion prévue à l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et ses modifications ultérieures;

DECIDE :

- d'approuver le cahier spécial des charges n° 147-10 et le montant estimé du marché "DROIT DE TIRAGE 2010-2012 - Réfection extraordinaire des voiries" établis par le Service technique des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 599.311,19 € T.V.A. comprise;
- de choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché;
- de solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'Autorité subsidiante: Service public de Wallonie - Direction générale opérationnelle - Routes et Bâtiments - DG01 - Département des Infrastructures subsidiées, boulevard du Nord n° 8 à 5000 Namur;
- de transmettre la présente délibération à la Tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'Autorité de Tutelle;
- de compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national;
- le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 421/735-60 (n° de projet 20117352) et sera financée par l'emprunt et les subsides.

0820 N° 31.- PATRIMOINE - Immeuble Patrimoine privé - Rue de Heusy n° 21 - Bardage - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver le cahier spécial des charges n° 192-11 et le montant estimé du marché "PATRIMOINE - Immeuble Patrimoine privé - Rue de Heusy n° 21 - Bardage", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 8.490,00 € hors T.V.A., ou 8.999,40 € T.V.A. 6 % comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

0821 N° 32.- EQUIPEMENTS TOURISTIQUES - Illuminations de monuments caractéristiques de la Ville - Restauration de potelets explicatifs sur les machines textiles avec traduction braille - Dépassement de plus de 10 % du marché attribué.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

MARQUE

son accord sur le dépassement de + de 10 % du marché attribué à la S.P.R.L. "Posel".

0822 N° 33.- CREDIT D'IMPULSION 2011 - Rue de Rome - Aménagement d'une zone de rencontre - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE

les critères de sélection qualitative comme suit :

- satisfaire aux exigences de l'agrégation en catégorie classe C, catégorie 2;
- ne pas être dans une des causes d'exclusion prévue à l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et ses modifications ultérieures;

DECIDE :

- approuver le cahier spécial des charges n° 201-11 et le montant estimé du marché "Crédit d'impulsion 2011 - Rue de Rome - Aménagement d'une zone de rencontre", établis par le Service technique des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 236.419,78 € T.V.A. comprise;
- de choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché;
- de solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'Autorité subsidiante: Service public de Wallonie - Direction de la Planification de la Mobilité, boulevard du Nord n° 8 à 5000 Namur;
- de compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national;
- que le crédit permettant cette dépense sera inscrit au budget extraordinaire 2012.

0823 N° 34.- VOIRIE - Renouvellement du revêtement des chaussées et amélioration des voiries - Stock - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'approuver le cahier spécial des charges n° 167-11 du marché "VOIRIE - Renouvellement du revêtement des chaussées et amélioration des voiries - Stock", établi par le Service technique des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics;
- de choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché;
- de compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national;
- d'arrêter les critères de sélection qualitative comme suit :
- satisfaire aux exigences de l'agrégation en catégorie C, classe 2;
- ne pas être dans une des causes d'exclusion prévue à l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et ses modifications ultérieures.

0824 N° 35.- VOIRIE - Rue Lucien Defays - Réparation de l'égout - Dépassement de plus de 10 % du marché attribué.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

MARQUE SON ACCORD

sur le dépassement de + de 10 % du marché attribué à la S.A. "Baguette".

0825 N° 36.- VOIRIE - Avenue du Parc - Réfection de la voirie (travaux conjoints avec la Ville de Herve) - Projet - Adoption.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'approuver, tel que présenté par M. REUL, premier Attaché spécifique Ingénieur civil, le projet d'entretien de l'avenue du Parc établi par la Ville de Herve, projet estimé à 105.754,00 € T.V.A. comprise, et dont la part à charge de la Ville de Verviers s'élèverait à 10.743,80 € hors T.V.A., ou 13.000,00 € T.V.A. 21 % comprise;

- de confier à la Ville de Herve l'exécution tant administrative que technique selon les conditions prévues dans son cahier spécial des charges.
- Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2011 via la modification budgétaire n° 1, sous l'allocation 421/735-60/26 et sera financé par le prélèvement sur fonds de réserve.

0826 N° 37.- VOIRIE - Acquisition de véhicules pour le Service de la Voirie - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver le cahier spécial des charges n° 216-11 et le montant estimé du marché "Acquisition de véhicules pour la Voirie, établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 36.200,00 € hors T.V.A., ou 43.802,00 € T.V.A. 21 % comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de transmettre la présente délibération à la Tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de Tutelle.

Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 421/743-53 (n° de projet 20117431) et sera financé par emprunt.

0827 N° 38.- QUARTIERS D'INITIATIVES - Q.I. 1: Mangombroux-Abattoir - Immeubles sis rue de Heusy n° 97/99 - Démolition - Avenant n° 2 - Dépassement de + de 10 % du marché attribué.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

d'approuver l'avenant - modification du type de recouvrement du pignon du marché "Q.I. 1 : Mangombroux-Abattoir - Immeubles sis rue de Heusy n° 97/99 - démolition" pour le montant total en plus de 18.467,00 € hors T.V.A., ou 22.345,07 € T.V.A. 21 % comprise, et prolongation du délai de 25 jours ouvrables.

Le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2008, article 421/721-60/ 09 et sera complété par la somme de 5.000,00 € via les propositions de modifications budgétaires du budget extraordinaire 2011. Le moyen de financement prévu est par prélèvement sur fonds propres.

0828 N° 39.- BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole des Boulevards - Remplacement des châssis - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

SOLLICITE

pour les travaux de remplacement des châssis de l'école des Boulevards, dans le cadre des modalités prévues par l'arrêté du Gouvernement Wallon du 10 avril 2003, l'intervention de la Région Wallonne, Service UREBA;

DECIDE :

- d'approuver le cahier spécial des charges N° 187-11 et le montant estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole des Boulevards - Remplacement des châssis", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 12.221,00 € hors T.V.A., ou 14.787,41 € T.V.A. 21 % comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 720/724-60 (n° de projet 20107243) et sera financé par emprunt et subsides UREBA 30 %.

0829 N° 40.- HALLE, place Verte - Augmentation de la puissance du compteur électrique - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver la description technique n° 135-11 et le montant estimé du marché "HALLE, place Verte - Augmentation de la puissance du compteur électrique", établis par le Service technique des Bâtiments. Le montant estimé s'élève à :
 - 3.542,28 € T.V.A. comprise, pour le renforcement du compteur électrique;
 - 2.112,00 € T.V.A. comprise, pour le matériel pour l'adaptation du coffret et des décompteurs;
 - entre 1.300,00 € et 1.850,00 € T.V.A. comprise, pour des adaptations diverses au sol et sur la structure de la halle;
- de recourir à la centre de marchés constituée par l'Intercommunale "G.R.D. INTERMOSANE" pour l'ensemble de ses besoins en matière de gestion, d'exploitation et d'extension des réseaux d'électricité et de la mandater expressément pour :
 - procéder à toutes les formalités et prestations requises pour la procédure;
 - de procéder à l'attribution et à la notification dudit marché.
- qu'il sera recouru pour ce projet aux entrepreneurs désignés par la centrale de marchés dans le cadre du marché pluriannuel;
- de choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché, pour le matériel pour l'adaptation du coffret et des décompteurs et les adaptations diverses au sol et sur la structure de la halle.

Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2011 via la modification budgétaire n° 1 sous l'allocation 521/744-51 et sera financé par le prélèvement sur le fonds de réserve.

0830 N° 41.- CIMETIERES COMMUNAUX - Acquisition d'une mini-pelle pour le Service des Inhumations - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver le cahier spécial des charges n° 217-11 et le montant estimé du marché "CIMETIERES COMMUNAUX - Acquisition d'une mini-pelle", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 28.925,62 € hors T.V.A., ou 35.000,00 € T.V.A. 21 % comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

0831 N° 42.- DECHETS - Collecte des encombrants en formule non compactée - Dépassement de l'estimation - Approbation.

Entendu l'exposé de M. AYDIN, Echevin;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver l'estimation ajustée au montant de 481.904,00 € T.V.A. comprise;
- de prévoir annuellement l'inscription de la dépense au budget ordinaire des exercices concernés.

0832 N° 43.- BUDGET COMMUNAL 2011 - Amicale des Anciens d'I.N.G. - Octroi d'un subside - Approbation.

Entendu l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal;

Entendu la réponse de M. BREUWER, Echevin;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'accorder une aide de la Ville à l'Amicale des Anciens d'I.N.G. sous forme d'une prise en charge financière du coût des fournitures nécessaires pour l'organisation d'une réception dans les locaux du Centre touristique de la Laine et de la Mode, le 27 septembre 2011, pour un montant de 250,00 €
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions tant que les montants cumulés par bénéficiaire n'atteignent pas 24.789,35 €

0833 N° 44.- ENERGIE - Guichet de l'Energie - Opération de promotion d'efficacité énergétique basée sur la création d'un guichet de l'Energie - Convention entre la Région Wallonne et la Ville - Avenant n° 2 - Adoption "

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

l'avenant n° 2 à la convention telle que modifiée par l'avenant n° 1 passés entre la Région Wallonne et la Ville en vue d'assurer une opération de promotion de l'efficacité énergétique basée sur le fonctionnement d'un Guichet de l'Energie.

0834 N° 45.- INFORMATIQUE - Protime - Convention Cadre ProTime Premium et conventions d'application - Adoption.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

la proposition de contrat de maintenance de la firme Protime au montant annuel de 8.238,14 € T.V.A. comprise (6.808,38 € hors T.V.A.), pour une durée de 5 ans à partir du 1er janvier 2012 telle que présentée par le Service de la Cellule informatique dans son rapport du 14 septembre 2011.

0835 N° 46^A.- AFFAIRES ECONOMIQUES - Agence de développement économique et de stimulation commerciale (ADESC) - Mise en place des instances de la nouvelle A.S.B.L. - Désignation des membres - Point inscrit à la demande de M. ELSSEN, Chef de Groupe.

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- l'interpellation de M. ELSSEN, Chef de Groupe C.D.H. (*voir annexe pages 35 & 36*);
- la réponse de M. BEN ACHOUR, Echevin (*voir annexe page 37*);
- l'intervention de M. ELSSEN qui s'étonne de voir que le vote des statuts n'a donné lieu à aucune constitution des instances alors que des dispositions sont déjà prises pour mettre en œuvre cet outil. La première étape aurait dû être de constituer les instances (C.A. et A.G.) de l'association. Le C.D.H. demande que l'on mette ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil pour en discuter et de suspendre toute décision en la matière avant la constitution effective;
- la réponse de M. le Président qui précise que le point sera inscrit à l'ordre du jour lors de la prochaine séance.

0836 N° 46^B.- VERVIERS EN COULEURS - Evaluation internet et externe - Point inscrit à la demande de Mme OZER, Conseillère communale.

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- l'interpellation de Mme OZER, Conseillère communale (*voir annexe page 38*);
- la réponse de M. BEN ACHOUR, Echevin (*voir annexe page 39*).

0837 N° 46^C.- **MOBILITE - Emplacements pour les cars touristiques situés rue des Sottais - Point inscrit à la demande de Mme GEORIS-CABODI, Conseillère communale.**

A l'unanimité des membres présents,

RETIRE

le point de l'ordre du jour de la présente séance.

0838 N° 46^D.- **PISCINE DE MANGOMBROUX - Réouverture - Point inscrit à la demande de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale.**

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- l'interpellation de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale (*voir annexe page 40*);
- la réponse de M. BREUWER, Echevin, qui rappelle l'historique de la piscine de Mangombroux. Elle a été fermée en juin 2005 sur injonction de la Région wallonne. L'infrastructure pourrait demain être remplacée par un espace mixte, bureaux et logements, mais aucune décision n'a été prise en la matière. Une concertation aura lieu avec les riverains;
- la réponse de M. NYSSSEN, Echevin, qui rappelle que les efforts ont été concentrés à la piscine de Verviers pour 800.000,00 € et dans d'autres secteurs sportifs.

Question orale de Mlle DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO, à l'attention de M. BREUWER, Echevin, concernant l'état dégradé du bâtiment du Centre P.M.S. provincial, rue de la Station.

Entendu la question orale de Mlle DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO (*voir annexe page 41*);

Entendu la réponse de M. BREUWER, Echevin, qui précise qu'une rencontre entre les exécutifs locaux et provinciaux a mis ce point à l'ordre du jour. Le dossier est clairement à l'analyse et les maisons seront rénovées et accueilleront une partie des services provinciaux de la rue Donckier.

Question orale de Mlle DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO, à l'attention de M. DEGEY, Echevin, concernant la participation éventuelle de la Ville à la "Semaine du Commerce équitable", du 5 au 15 octobre 2011.

Entendu la question orale de Mlle DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO (*voir annexe page 41*);

Entendu la réponse de M. DEGEY, Echevin, qui précise qu'un projet est actuellement à l'étude dans les services. La participation à la semaine du commerce équitable n'est pas à l'ordre du jour et la Ville se fournit déjà en café "équitable". Pour avoir le label, les conditions sont strictes et un point important est la mise en place d'un comité de pilotage.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 21 HEURES 15.

ELLE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 25.

Est approuvé, en cette séance du 28 novembre 2011, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Secrétaire,

Le Président,

P. DEMOLIN

C. DESAMA